

Le vingt et un juillet deux mille quatorze à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie. La séance était présidée par Monsieur Pierre BIHL, Maire.

Etaients présents :

Monsieur BIHL Pierre, Maire, Monsieur LEY Jean-Paul, Madame SCHNEIDER Elisabeth, Monsieur MEYER Daniel, Madame MEDDAD Nadia, Monsieur THIRIAN Nicolas, Adjoints au Maire, Madame ROLLI Gabrielle, Messieurs HAAG René, HAAG Jean-Pierre, HALLER Jean-François, Mesdames HEIMBURGER Corinne, HALBOUT Sidonie, Monsieur HALBEISEN Aurélien, Madame STAEHLY GOMES Rosalie, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et non représentés :

Monsieur BOHN Christian, Madame ANTONI Sandrine, Monsieur PLATZ Frédéric, Mesdames FREYBURGER Anne-Cécile et ERMEL Laura, Conseillers Municipaux.

Absent non excusé : néant.

Ont donné procuration de vote : néant.

Assistait à la réunion : Madame Valérie DEJONGHE, Secrétaire Générale.

---oooOooo---

Observations : Sur la délibération n° 14.10 « Points divers traité et rédigé comme suit par Madame Sandrine ANTONI » du 20/06/2014, **il faut lire :** « Rosalie STAEHLY GOMES nous informe que le panneau rue du Rempart Nord a été modifié, l'indication « sauf riverains » n'y figure plus. **Cependant on observe que des voitures circulent à contre-sens** (et non pas ce qui occasionne plus de passage dans cette voie) ».

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 16 juillet 2014. Il salue cordialement l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2014
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Location d'une vigne lieudit Willer
4. Adhésion à la charte du site Natura 2000 - Collines sous vosgiennes
5. Mise en place d'un contrat d'apprentissage
6. Régularisation de consommations de gaz au Centre Sportif et Culturel et mise en place d'un contrat de fourniture de gaz naturel
7. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
8. Proposition de rachat d'une action détenue par la commune dans le capital SEMCLOHR
9. Rapport des comptes rendus de commissions
10. Points divers - Communication

Il passe immédiatement à l'ordre du jour qui appelle, en point n° 1, l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2014.

79

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2014

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, le Maire déclare le procès-verbal définitivement adopté.

POINT 2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire de séance
- **NOMME** Madame Rosalie STAEHLY GOMES, rédacteur des points divers

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 3. LOCATION D'UNE VIGNE LIEUDIT WILLER

VU le bail en date du 30/06/2010, consenti à l'EARL ACKERMANN André à Rorschwihr pour la location d'une parcelle communale plantée en vigne, sise au lieu-dit Willer, pour la période du 11/11/2009 au 10/11/2018

VU la demande formulée par l'EARL ACKERMANN pour la résiliation du bail à compter du 10/11/2013

VU la configuration du terrain et la situation de cette parcelle en bordure de l'îlot de propriété du locataire sortant

VU la candidature à la location de cette vigne de M. Martin COGNACQ, exploitant de l'îlot de propriété susvisé

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de louer à Monsieur Martin COGNACQ, domicilié à Bergheim, le terrain cadastré : Ban de BERGHEIM - section 24 - parcelle 88 - lieu-dit WILLER - 5.21 ares – vigne, pour une durée de neuf ans avec effet du 11 novembre 2013
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat à intervenir
- **IMPUTE** la recette à l'article 752 du budget

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 4. ADHESION A LA CHARTE DU SITE NATURA 2000 - COLLINES SOUS VOSGIENNES

VU la délibération du conseil municipal n° 59/2008 du 28 juillet 2008 portant adhésion de la commune à la charte Natura 2000, échue à ce jour

VU la proposition du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges portant sur la reconduction de l'adhésion à la charte Natura 2000 du site collines sous vosgiennes

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la reconduction de l'adhésion à la charte Natura 2000, pour une durée de 5 années, concernant les propriétés communales sises lieudit Grasberg, cadastrées comme suit :
 - Section 14 parcelles n° 203 pour partie, 137, 138 et 145
- **SOLLICITE** l'animateur du site Natura 2000 pour finaliser le dossier d'adhésion
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'adhésion à adresser à la D.D.T. du Haut-Rhin
- **SOLLICITE** l'exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti concernant les terrains pour lesquels la commune a adhéré à la charte

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 5. MISE EN PLACE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

VU la demande de Enzo GIULIANO domicilié à 68-Illhausern, 29 rue du 25 Janvier, sollicitant un contrat d'apprentissage en vue de la préparation d'un CAPA Travaux paysagers

Sous réserve de l'avis favorable de l'Unité Territoriale de la DIRECCTE de Colmar

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de conclure un contrat d'apprentissage en travaux paysagers, à compter du 1^{er} septembre 2014 et pour une durée de deux années, avec Enzo GIULIANO, rémunéré à hauteur de 37 % du SMIC pour la période du 01/09/2014 au 30/09/2015 et de 49 % du SMIC pour la période du 01/10/2015 au 31/07/2016
- **PREND ACTE** que la commune ne bénéficie plus du soutien financier de la Région Alsace suite à l'abrogation de l'indemnité compensatoire forfaitaire depuis le 1^{er} janvier 2014, ainsi que l'instauration d'une prime à l'apprentissage uniquement destinée aux entreprises de moins de 11 salariés
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat ainsi que tous les documents liés à cette affaire
- **IMPUTE** la dépense à l'article 6417 du budget primitif 2014 où figurera une ouverture de crédit suffisante

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 6. REGULARISATION DE CONSOMMATIONS DE GAZ AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL ET MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL**6.1 Régularisation de consommations de gaz**

Exposé : Depuis sa date de mise en service le 01/01/1997 et jusqu'au 18/06/2014, le Centre Sportif et Culturel, sis 17 route du Vin à Bergheim, n'a pas été facturé de ses consommations de gaz naturel.

Conformément aux dispositions fixées par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), lorsqu'un client consomme du gaz naturel sans fournisseur, il appartient au gestionnaire du réseau de distribution de gaz naturel (GrDF) de lui facturer en direct le préjudice subi du fait du gaz naturel consommé sans que celui-ci puisse être alloué à un fournisseur.

Par ailleurs, la loi 2008-561 du 17/06/2008 parue au Journal Officiel n° 141 modifie les règles de prescription et fixe la durée maximale du redressement à 20 ans.

Vu l'exposé du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la facturation de la consommation telle qu'établie par GrDF, à effet rétroactif du 01/01/1997 jusqu'au 18/06/2014, dont le montant du redressement est de 156 041.08 € TTC remis à 148 238.95 € TTC
- **APPROUVE** l'échéancier en vue de l'acquittement de cette facture à GrDF, établi sur une durée de 36 mois à raison de 4 143,95 € pour la première échéance et de 4117 €/mois pour les suivantes, et ce à compter du 01/08/2014 jusqu'au 31/07/2017
- **IMPUTE** la dépense à l'article 60612 des budgets primitifs des années 2014 à 2017 où figurera une ouverture de crédit suffisante
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes à établir et à intervenir à cet effet

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

6.2 Contrat de fourniture de gaz naturel

VU la délibération susvisée,

Considérant l'urgence d'établir un contrat de fourniture de gaz naturel du Centre Sportif et Culturel avec un fournisseur



Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE et APPROUVE** le contrat de fourniture de gaz naturel du Centre Sportif et Culturel tel qu'établi entre GDF SUEZ et la commune pour un budget prévisionnel annuel de 18 828 € HT, à effet du 1^{er} juillet 2014 et pour une durée de 3 années
- **IMPUTE** la dépense à l'article 60612 du budget primitif 2014 où figurera une ouverture de crédit suffisante

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

Mesdames SCHNEIDER Elisabeth et MEDDAD Nadia sont chargées de mener une réflexion sur les moyens qui pourront être mis en œuvre pour optimiser au mieux l'utilisation du chauffage dans le cadre de la location des salles permanente et non permanente.

POINT 7. MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERter SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSe MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Bergheim rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Bergheim estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que **le Conseil Municipal de Bergheim soutient, à l'unanimité**, les demandes de l'AMF, à savoir :



- le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- la réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

POINT 8. PROPOSITION DE RACHAT D'UNE ACTION DETENUE PAR LA COMMUNE DANS LE CAPITAL SEMCLOHR

Préambule : par délibération n° 31 du 25 juillet 1991, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à souscrire l'achat d'une action pour la somme de 228.67 € (1 500 Fr.) auprès de la SEMCLOHR.

VU les articles L.1522-1 et L.1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du Conseil Général du Haut-Rhin en date du 25 juin 2014 autorisant Habitats de Haute-Alsace à se porter acquéreur de la totalité ou de la quasi-totalité (90 %) des actions formant le capital de la Semclohr conformément à l'article R 421-3 du Code de la construction et l'habitation

VU la délibération du Conseil d'Administration d'Habitats de Haute-Alsace en date du 26 juin 2014 l'autorisant à se porter acquéreur de la totalité ou de la quasi-totalité (90 %) des actions formant le capital de la Semclohr

VU la proposition d'acquisition d'une action détenue par la commune dans le capital de la Semclohr formulée par Habitats de Haute-Alsace par courrier en date du 30 juin 2014

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de **CEDER** l'action qu'elle détient dans le capital de la Société d'Economie Mixte pour la Construction de Logements dans le Haut-Rhin (SEMCLOHR) à l'OPH Habitats de Haute Alsace (HHA) au prix unitaire et total de 1 605 €, sous les conditions :
 - suspensive, de l'achat, par « HHA » de la quasi-totalité (90 %) des actions formant le capital de la « SEMCLOHR »
 - résolutoire, de la dissolution et du partage de la « SEMCLOHR » emportant transfert à « HHA » de son patrimoine
- de **CHARGER** et d'**AUTORISER** le Maire à signer tous actes et formalités requis par la décision précédente
- en conséquence des décisions précédentes, **CONSTATE** qu'il sera mis fin aux mandats des représentants dans les organes de la « SEMCLOHR » lors de son intégration à Habitats de Haute-Alsace

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 9. RAPPORT DES COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS

Commission Environnement

La commission s'est réunie le 16 juillet 2014 sous la présidence de *Madame Elisabeth SCHNEIDER*.
Rapporteur de séance : Gabrielle ROLLI.

Le rapport est annexé au présent procès-verbal.

POINT 10. POINTS DIVERS - COMMUNICATION

10.1 Dossiers d'urbanisme

Le rapport des dossiers d'urbanisme, établi le 21 juillet 2014 et présenté par Monsieur Jean-Paul LEY, est annexé au présent procès-verbal.

10.2 Quête contre le cancer

La quête à domicile réalisée dans notre commune en 2014 en faveur de la **Ligue contre le Cancer** a rapporté la somme de **6 961 €** dont **500 €** de subvention municipale.

Nous remercions chaleureusement tous les généreux donateurs ainsi que les quêteurs bénévoles qui, sous la responsabilité de Madame Gabrielle SPIELMANN, ont permis une nouvelle fois d'atteindre cet excellent résultat.

10.3 Subvention scolaire

VU la délibération n° 7 du conseil municipal du 28 avril 2014 portant sur le dispositif d'attribution de subvention scolaire

Le conseil municipal prend acte du versement d'une subvention scolaire pour la somme de 50 € à Monsieur SEBAIK Mustapha, au titre de la participation de SEBAIK Kenza à un séjour « Eaux vives » organisé par le collège les Ménétriers de Ribeauvillé à Serre Chevalier, du 15 au 20 juin 2014.

10.4 Mission de maîtrise d'œuvre réalisée par Prestim Réhabilitation

VU la délibération n° 8 du 27/04/2011 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre à Prestim Réhabilitation relatif au projet de réhabilitation de l'immeuble 12 Grand'Rue pour un montant d'honoraires de 34 000 € HT

Considérant que l'acte d'engagement, article AE.4-Offre précise que le forfait définitif de rémunération s'établit dans les conditions de l'article AP8.3 du CCAP qui stipule que la rémunération provisoire devient définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'APD et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux

Considérant que les travaux de cette opération sont achevés et que l'estimation des travaux approuvée en phase APD s'élevait à 362 325 € HT

VU la délibération du conseil municipal n° 5 du 28 avril 2014 portant délégation au Maire, alinéa 4 de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

VU l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte que le montant définitif des honoraires du maître d'œuvre Prestim Réhabilitation s'établit à 36 232.50 € HT, et autorise le Maire à signer tous actes à intervenir à cet effet.

10.5 Réhabilitation de l'immeuble rue des Chevaliers

Le conseil municipal prend acte que les travaux de réhabilitation de l'immeuble rue des Chevaliers portant sur la création de places de stationnement, destinées à la location, sont en phase d'achèvement. L'entreprise Fermeture et automatisme WG à 67-Scherwiller a été retenu pour la fourniture et pose d'une motorisation sur le portail, la fourniture de 10 émetteurs et la pose d'un digicode radio pour la somme de 2 562 € TTC. Les locations de ces places de stationnement devraient être attribuées à effet du 1^{er} septembre prochain.

10.6 Mise en place des Temps d'Activités Scolaires (TAP) suite à la réforme des rythmes scolaires

Le conseil municipal prend acte qu'un courrier d'information sur les TAP sera adressé à l'ensemble des parents d'élèves des écoles maternelles et primaires fin juillet. L'accueil du matin sera assuré par la commune au prix conseillé par la CCPR de 1.50 €, étant précisé que les modalités pratiques et administratives de facturation devront être définies.

10.7 Le point « Divers » est traité et rédigé comme suit par Madame Rosalie STAEHLY GOMES :

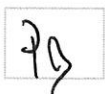
- Nicolas Thirian nous informe que le Tour d'Alsace passera à Bergheim le 30 juillet prochain entre 13h et 14h30. Le tour s'élancera au départ d'Ingersheim. La commune a fait appel aux personnes volontaires pour le balisage de la voie publique.
- Gabrielle Rolli nous signale la présence de sacs poubelles aux abords du "Bergenbach" en direction de la gravière.
- La sortie St-Hippolyte est fermée à partir du 21 juillet.
- La réouverture de la sortie Guémar, en venant de Colmar et en direction de Strasbourg, est repoussée à fin août.
- Jean-Pierre Haag nous rend attentif sur le fait que des gaines électriques, rue des Celtes, sont encore sur la voie publique et pourraient porter un danger si elles sont sous tension.
- Dates à retenir :
 - 30 juillet, rencontre amicale de foot FC Mulhouse contre le SR Colmar à Bergheim
 - 7 et 21 août, fêtes alsaciennes à Bergheim
 - 23 août, concert à la synagogue « Musica Grazia »

10.8 Dates à retenir :

- 26 et 27 juillet 2014 : Fête du Gewurztraminer.
- 08 août 2014 à 16H : Passage du Jury des Maisons Fleuries à Bergheim.
- 22 août 2014 à 20H Remparts Nord : Cinéma en plein air : Projection du film « Jappeloup ».
- 1^{er} septembre 2014 à 20H : Prochaine séance du Conseil Municipal.

---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures 40.



**APPROBATION du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la SEANCE du 21 JUILLET 2014**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2014
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Location d'une vigne lieudit Willer
4. Adhésion à la charte du site Natura 2000 - Collines sous vosgiennes
5. Mise en place d'un contrat d'apprentissage
6. Régularisation de consommations de gaz au Centre Sportif et Culturel et mise en place d'un contrat de fourniture de gaz naturel
7. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
8. Proposition de rachat d'une action détenue par la commune dans le capital SEMCLOHR
9. Rapport des comptes rendus de commissions
10. Points divers - Communication

NOM & PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
BIHL Pierre	Maire		
LEY Jean-Paul	1er Adjoint		
SCHNEIDER Elisabeth	2ème Adjointe		
MEYER Daniel	3ème Adjoint		
MEDDAD Nadia	4ème Adjointe		
THIRIAN Nicolas	5ème Adjoint		
ROLLI Gabrielle	Conseillère Municipale		
HAAG René	Conseiller Municipal		
HAAG Jean-Pierre	Conseiller Municipal		
HALLER Jean-François	Conseiller Municipal		
BOHN Christian	Conseiller Municipal	<i>Excusé</i>	
HEIMBURGER Corinne	Conseillère Municipale		
ANTONI Sandrine	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	
HALBOUT Sidonie	Conseillère Municipale		
PLATZ Frédéric	Conseiller Municipal	<i>Excusé</i>	
FREYBURGER Anne-Cécile	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	
HALBEISEN Aurélien	Conseiller Municipal		
STAEHLY GOMES Rosalie	Conseillère Municipale		
ERMEL Laura	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	